

L'an **deux mil vingt-deux**, le **trois mars** à vingt heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Briffault, adjointe.

Etaient présents : MM. COUBARD COUTARD DULUARD GRUAU LÉBOUCHER MARTIN  
REYNAERT Mmes AGIN GOUALARD GUERRIER GUITTET-ALANIC LOUVEAU

Était absent excusé : M. PEYÉ

Secrétaire de séance : Mme GUITTET-ALANIC

Date de convocation : 28 février 2022

Date d'affichage : 28 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

1. COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : approbation des comptes administratifs et de gestions 2021
2. COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : vote du budget primitif 2022
3. TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition pour 2022
4. SUBVENTIONS : année 2022
5. BATIMENTS : acoustique cantine  
DIVERS

### **I COMMUNE compte administratif année 2021**

#### Délibération n° 2022-03-04

Sous la présidence de Madame BRIFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Paulo BAPTISTA, Maire, qui s'est retiré de la salle au moment du vote, et qui s'établit ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	
résultat reporté année 2020	235 299.90 €
- dépenses année 2021	344 903.12 €
- recettes année 2021	482 551.95 €
soit un excédent de clôture de	372 948.73 €
<u>Section d'investissement</u>	
résultat reporté année 2020	- 30 804.45 €
- dépenses année 2021	58 650.44 €
- recettes année 2021	66 215.87 €
soit un déficit de clôture de	38 369.88 €
<u>Solde négatif des restes à réaliser</u>	66 891.93 €
<u>Besoin de financement</u>	105 261.81 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

L'an **deux mil vingt-deux**, le **trois mars** à vingt heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Paulo BAPTISTA, Maire.

Etaient présents : MM. COUBARD COUTARD DULUARD GRUAU LEBOUCHER MARTIN  
REYNAERT Mmes AGIN BRIFFAULT GOUALARD GUERRIER GUITTET-ALANIC LOUVEAU  
Etait absent excusé : M. PEYÉ

Secrétaire de séance : Mme GUITTET-ALANIC

Date de convocation : 28 février 2022

Date d'affichage : 28 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

## **II COMMUNE - affectation du résultat de fonctionnement exercice 2021**

### **Délibération n° 2022-03-05**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le 03 mars 2022, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **372 948.73 €**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>A)</b> résultat de l'exercice 2021	137 648.83 €
<b>B)</b> résultats antérieurs reportés	235 299.90 €
<b>C)</b> résultat à affecter = A + B	<b>272 930.12 €</b>
<b>D)</b> solde d'exécution d'investissement 2020	
- D 001 (besoin de financement)	38 369.88 €
- R 001 (excédent de financement)	
<b>E)</b> solde des restes à réaliser d'investissement 2020	
- besoin de financement	66 891.93 €
- excédent de financement	
<b>F)</b> besoin de financement = D + E	<b>105 261.81 €</b>
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>	<b>372 948.73 €</b>
1- <b>G)</b> affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>105 261.81 €</b>
2- <b>H)</b> report de fonctionnement R 002	<b>267 686.92 €</b>

**III COMMUNE – approbation du compte de gestion année 2021**

**Délibération n° 2022-03-06**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**IV COMMUNE budget primitif année 2022**

**Délibération n° 2022-03-07**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal  
VOTE le budget primitif 2022 comme suit :

Section d'investissement.

- dépenses	= 233 516.21 €
- recettes	= 233 516.21 €

Section de fonctionnement

- dépenses	= 717 986.92 €
- recettes	= 717 986.92 €

**V ASSAINISSEMENT compte administratif année 2021**

**Délibération n° 2022-03-08**

Sous la présidence de Madame BRIFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Paulo BAPTISTA, Maire, qui s'est retiré de la salle au moment du vote, et qui s'établit ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	
résultat reporté année 2020	77 650.01 €
- dépenses année 2021	23 654.80 €
- recettes année 2021	22 600.10 €
soit un excédent de clôture de	<b>76 595.31 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
résultat reporté année 2020	454.35 €
- dépenses année 2021	11 702.71 €
- recettes année 2021	13 083.15 €
soit un excédent de clôture de	<b>1 834.79 €</b>
Solde des restes à réaliser	<b>0 €</b>
Besoin de financement	0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

#### **VI ASSAINISSEMENT - affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021**

Délibération n° 2022-03-09

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le 03 mars 2022, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **76 595.31 €**, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>A)</b> résultat de l'exercice 2021	-1 054.70 €
<b>B)</b> résultats antérieurs reportés	77 650.01 €
<b>C)</b> Résultat à affecter = A + B	<b>77 595.31 €</b>
<b>D)</b> solde d'exécution d'investissement 2021	1 380.44 €
- D 001 (besoin de financement)	
- R 001 (excédent de financement)	454.35 €
<b>E)</b> solde des restes à réaliser d'investissement n - 1	0.00 €
- besoin de financement	
- excédent de financement	0.00 €
<b>F)</b> Excédent de Financement= D + E	1 834.79 €
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>	<b>76 595.31 €</b>
1- <b>G)</b> affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>0 €</b>
2- <b>H)</b> report de fonctionnement R 002	<b>76 595.31 €</b>
3- <b>I)</b> report d'investissement R 001	<b>1 834.79 €</b>

**VII ASSAINISSEMENT – approbation du compte de gestion année 2021**

**Délibération n° 2022-03-10**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VIII ASSAINISSEMENT budget primitif année 2022**

**Délibération n° 2022-03-11**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal  
VOTE le budget primitif 2022 comme suit :

Section d'investissement.

- dépenses	= 14 509.25 €
- recettes	= 14 509.25 €

Section d'exploitation

- dépenses	= 97 683.09 €
- recettes	= 97 683.09 €.

**IX TAXES DIRECTES LOCALES année 2022**

**Délibération n° 2022-03-12**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le niveau des ressources fiscales directes locales.

Le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 sont les suivants :

- taxe foncière sur le bâti	35.52 %
- taxe foncière sur le non bâti.	29.01 %.

**X BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTIONS année 2022**

Délibération n° 2022-03-13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
DECIDE de verser les subventions suivantes :

- A l'unanimité

<b>Aînés de Brains sur Gée</b>	300 €
<b>APE du SIVOS de la Gée</b>	150 €
<b>AFM Téléthon</b>	50 €
<b>Association US Football de Coulans</b>	100 €
<b>Foyer socio-éducatif Collège Belle Vue de Loué</b>	100 €
<b>Solidarité Paysans 72</b>	150 €
<b>Marcheurs de la Gée</b>	50 €

- Avec 13 voix pour, 1 abstention

**Association Génération Tracto-cross :** 200 €

- M. Martin et Mme Briffaut membres du bureau restreint du comice ne prennent pas part au vote.  
Avec 12 voix pour.

**Comice Brains-Souigné** 1 500 €

Il n'a pas été attribué de subvention aux autres demandes présentées.

**XI BATIMENTS: acoustique cantine**

Délibération n° 2022-03-14

Monsieur le Maire présente le devis N°20/4861-a actualisé de l'entreprise « Traitement et Correction Acoustique pour la mise en place d'une correction acoustique par panneau sur le bâtiment cantine.

Le Conseil municipal et ce à l'unanimité

DECIDE de valider le devis TCA N°20/4861 pour montant HT de 4 745.40 HT  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**XII AMENAGEMENT : Pont sur Ruisseau**

Délibération n° 2022-03-14

Vu la délibération 2021-09-30, relative au plan de relance

Monsieur le Maire présente le devis N°266-04032022 actualisé de l'entreprise EURL TOQUE JEROME pour la création d'un pont sur ruisseau depuis le chemin entre la rue du Lavoir et Parc des Touches.

Le Conseil municipal et ce à l'unanimité

DECIDE de valider le devis Toqué N° 266-04032022 pour montant HT de 4 372.97 HT  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**XIII AMENAGEMENT : Pont sur Ruisseau**

**Délibération n° 2022-03-15**

Vu la délibération 2021-09-30, relative au plan de relance

Monsieur le Maire présente le devis N°266-04032022 actualisé de l'entreprise EURL TOQUE JEROME pour la création d'un pont sur ruisseau depuis le chemin entre la rue du Lavoir et Parc des Touches.

Le Conseil municipal et ce à l'unanimité

DECIDE de valider le devis Toqué N° 266-04032022 pour montant HT de 4 372.97 HT  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Vu la délibération 2021-09-30, relative au plan de relance

Monsieur le Maire présente le devis N°266-04032022 actualisé de l'entreprise EURL TOQUE JEROME pour la création d'un pont sur ruisseau depuis le chemin entre la rue du Lavoir et Parc des Touches.

Le Conseil municipal et ce à l'unanimité

DECIDE de valider le devis Toqué N° 266-04032022 pour montant HT de 4 372.97 HT  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**XIV AMENAGEMENT : Terrain de BMX**

**Délibération n° 2022-03-16**

Vu la délibération 2021-09-30, relative au plan de relance

Monsieur le Maire présente le devis N°380 de l'entreprise LESOUEVE STEPHANE, proposé par la commission voirie, pour la création d'un terrain de BMX

Le Conseil municipal et ce à l'unanimité

DECIDE de valider le devis LESOUEVE N° 380 pour montant de 3 442 € HT  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**XV AMENAGEMENT : Pétaques**

**Délibération n° 2022-03-17**

Vu la délibération 2021-09-30, relative au plan de relance

Monsieur le Maire présente le devis N°380 de l'entreprise LESOUEVE STEPHANE proposé par la commission bâtiments, pour la création de 2 terrains de pétanque, rue du Lavoir et rue des Echelles

Le Conseil municipal et ce à l'unanimité

DECIDE de valider le devis LESOUEVE N° 377 pour montant de 4 123.90 € HT  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**XVI AMENAGEMENT : Parcours santé**

**Délibération n° 2022-03-18**

Vu la délibération 2021-09-30, relative au plan de relance

Monsieur le Maire présente le devis du 20 septembre 2021 de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITES, proposé par la commission aménagement, pour fourniture et pose d'un parcours de santé parc des Touches.

Le Conseil municipal et ce à l'unanimité

DECIDE de valider le devis MEFRAN COLLECTIVITES pour montant de 11 600 € HT  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**XVII BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION année 2022 CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**Délibération n° 2022-03-19**

Après en avoir délibéré et conformément au budget primitif 2022 de la commune, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 300 € au Centre Communal d'Action Sociale de Brains sur Gée.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h45.

-----  
La prochaine réunion du Conseil Municipal est proposée le 07 avril 2022  
-----

**REPertoire**

n° (1) : numéro de délibération

n° (2) : numéro de nomenclature

<b>date</b>	<b>n° (1)</b>	<b>n° (2)</b>	<b>thème nomenclature</b>	<b>objet</b>	<b>page</b>
03.03.22	2022-03-04 à 03-11	7.1.2	Délibérations documents budgétaires	CA-BP	2022-07 à 11
03.03.22	2022-03-12	7.2.1	Fiscalité	Vote des taux 2022	2022-11
03.03.22	2022-03-13 à 18	1.1	Marchés publics	Devis plan relance+acoustique	2022-12 à 14
03.03.22	2022-03-19	7.5.1	Subventions aux collectivités	CCAS	2022- 14

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : 11 mars 2022
- publication : 11 mars 2022

Réunion du 03 mars 2022

SIGNATURES

<u>AGIN Christine</u>	<u>BAPTISTA Paulo</u>	<u>BRIFFAULT Agnès</u>
<u>COUBARD Anthony</u>	<u>COUTARD Franck</u>	<u>DULUARD Alexandre</u>
<u>GOUALARD Aurélie</u>	<u>GRUAU Francis</u>	<u>GUERRIER Mathilde</u>
<u>GUITTET-ALANIC Emilie</u>	<u>LEBOUCHER Grégory</u>	<u>MARTIN Romuald</u>
<u>LOUVEAU Béatrice</u>		<u>REYNAERT Johan</u>